

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'Assemblée des délégués de**Ski Valais, Sion**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) de Ski Valais pour l'exercice arrêté au 30 avril 2021.

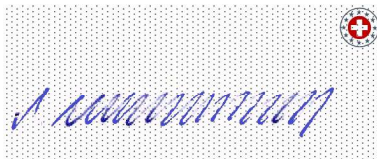
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la présidence alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

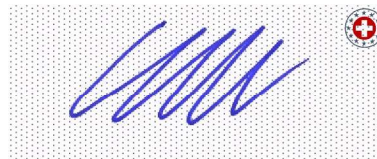
Berne, le 31 mai 2021

BDO SA

A blue ink signature of Matthias Hildebrandt on a dotted background with a small circular logo in the top right corner.

Matthias Hildebrandt

Expert-réviseur agréé

A blue ink signature of Sibylle Schmid on a dotted background with a small circular logo in the top right corner.

pp Sibylle Schmid

Réviseur responsable
Experte-réviseur agréée

Annexe
Comptes annuels